



**l'Assurance
Maladie**

RISQUES PROFESSIONNELS

Agir ensemble, protéger chacun

Caisse régionale
Île-de-France



Faits & chiffres 2022 - Synthèse

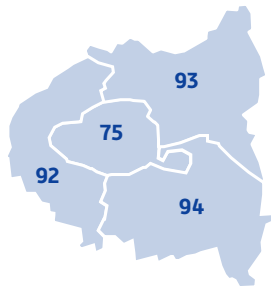
Risques professionnels

Notre action au service des entreprises

L'Île-de-France en quelques chiffres :



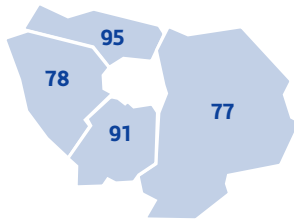
530 193 sections d'établissements en 2021



Petit couronne 70%
des sections d'établissements



Grande couronne 30%
des sections d'établissements



5 031 420 salariés en 2021

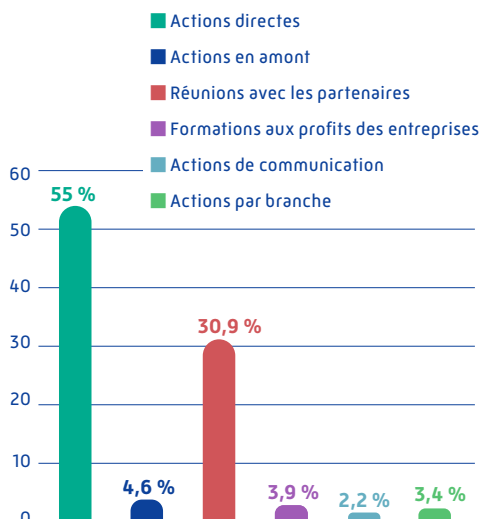
	Île-de-France	France
Taux d'indice de fréquence	17,8	30,3
Taux d'accidents graves	8,1	12,4
Taux d'indice de fréquence trajet	4,5	4,7



soit **15 %**
des AT
nationaux

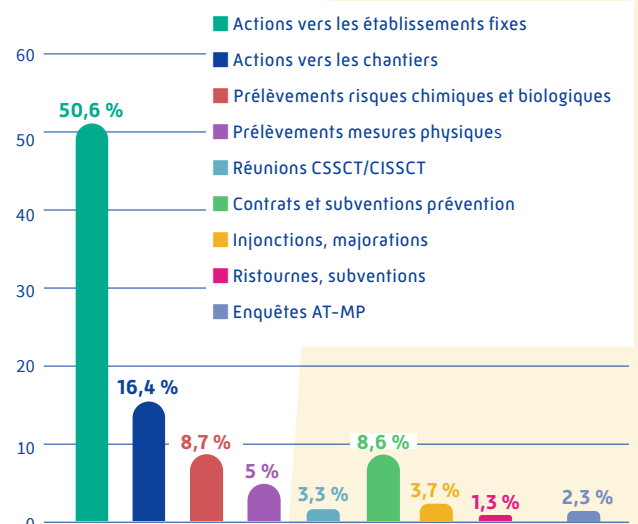
Actions au profit des entreprises :

Les actions aux profits des entreprises (répartition des 23 203 jours) se décomposent de la manière suivante :



Actions directes en entreprises :

Les actions directes en entreprises (répartition des 55%, soit 12 752 jours) se décomposent de la manière suivante :



Plan d'actions en Île-de-France

Prévention des risques professionnels

3 priorités nationales



TMS¹ Pros



Risques chimiques Pros
(dont Amiante)



Risques chutes Pros

3 priorités régionales



Restauration collective



Paris capitale



Logistique

4 actions spécifiques



Aide et soins à domicile



Formations



Conception des lieux et des situations de travail (CLST)



Risques psychosociaux

partenariats³

SPSTi – CCPP – ARS – DRIEETS –
ARACT – OPPBTP – CCI
Fédérations professionnelles
& Syndicats salariés

offre de service

Grands Comptes
et TPE²

incitations financières

Subventions prévention
TPE – PME
Injonctions et majorations
du taux AT/MP⁴

1. Troubles musculo-squelettiques

2. Très petites entreprises

3. Partenariats : Service de prévention et de santé au travail interentreprises (SPSTi), Centres de consultations de pathologie professionnelle (CCPP), Agence régionale de santé (ARS),

Direction régionale interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DRIEETS), Agence régionale pour l'amélioration des conditions de travail (ARACT), Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics (OPPBP), Chambres de commerce et d'industrie (CCI)

4. Accidents du travail/maladies professionnelles (AT/MP)

Principaux secteurs d'activités concernés

- BTP
- Grande distribution
- Propreté
- Bricolage et ameublement
- Ehpad

- Établissements de soins
- Menuiseries
- Établissements de mécanique et d'usinage
- Ateliers de réparation des véhicules
- Centres de contrôle technique

- Logistique
- Restauration collective
- Hôtellerie-restauration
- Aéroportuaire
- Déchets
- Logements collectifs

Faits et chiffres 2022 – Synthèse

Dans le cadre du plan d'action du service, les principales actions en 2022 ont porté notamment sur les thèmes suivants :

Pour les programmes nationaux



- Programme national TMS Pros afin d'accompagner 1 200 établissements franciliens dans la prévention des troubles musculosquelettiques (TMS) - **près de 4 500 actions.**



- Programme national Risques Chutes Pros afin d'agir vers les maîtres d'ouvrage (MOA) dès la phase de conception des opérations de construction. La Cramif a accompagné **plus de 80 opérations de construction dans le cadre du programme Risques Chutes Pros BTP et 55 MOA.**



- Programme national Risques Chimiques Pros (RC Pros) afin d'accompagner 900 établissements franciliens dans la prévention du risque chimique - **près de 5 000 actions.**



Pour les programmes régionaux

- La logistique - 80 établissements suivis pour **près de 230 actions.**



- Paris Capitale, englobant les 5 volets suivants :
 - Hôtellerie, Restauration traditionnelle ;
 - Grand Paris Express ;
 - Aéroportuaire ;
 - Logements collectifs ;
 - Collecte des déchets ménagers et traitement des déchets du BTP ;**plus de 13 000 actions** effectuées pour les 5 axes du programme régional.



- Restauration collective - suivi de 70 établissements - **près de 300 actions.**

D'autres actions spécifiques de prévention ont porté sur :



● La formation initiale

La Cramif a poursuivi le travail d'accompagnement des écoles d'enseignement supérieur (écoles de management, écoles d'ingénieurs) et des 3 académies franciliennes pour l'enseignement technique pour que la santé et sécurité au travail (S&ST) soit intégrée dans les cursus de formation initiale.



● Les risques psychosociaux

La Cramif a contribué à la production de l'ingénierie de prévention nationale et a réalisé des actions de communication et de formation sur cette thématique.



● Les TPE

La Cramif a développé l'offre de service destinée aux cinq métiers et secteurs suivants :

- Vétérinaires,
- Hôtellerie,
- Traitement et revêtement des métaux,
- Commerce automobile,
- Déménagement.



- **Expérimentation CLST** visant à mobiliser des relais capables de sensibiliser les MOA occasionnels sur l'importance de mener une démarche d'intégration de la prévention en amont à l'occasion de leur projet de construction ou d'aménagement.



- **Aide et soins à domicile** proposant une action coordonnée de la branche AT/MP en coopération avec les acteurs nationaux et régionaux.

Unités techniques



Pour réaliser son plan d'action, le service prévention s'est appuyé sur :

1/ Ses unités techniques

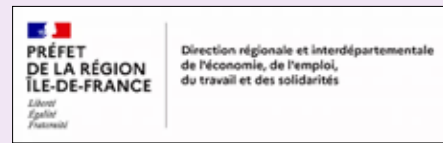
- **Le centre de mesures et contrôles physiques (CMP)** a réalisé 467 prestations en 2022 dans les domaines ventilation, bruit, vibrations, éclairage, ambiances thermiques, glissance des sols, rayonnements ionisants, rayonnements optiques, champs électromagnétiques.
- **Le laboratoire de toxicologie industrielle** a répondu à 145 sollicitations en 2022 pour réaliser des prélèvements (atmosphériques et surfaciques) d'agents chimiques dangereux et a analysé 1 739 échantillons.
- **Le laboratoire des biocontaminants (LBC)** a répondu à 53 sollicitations pour réaliser des prélèvements de bioaérosols et a analysé 486 échantillons.
- **Le service formation** a réalisé en 2022 plus de 100 sessions de formation au bénéfice de 921 stagiaires et a habilité 277 organismes de formation mettant en œuvre des référentiels de formation développés par le réseau Assurance Maladie-Risques professionnels.



2/ Les incitations financières

- Des versements de **8 611 000 €** à près de 700 entreprises dans le cadre de contrats de préventions et de subventions prévention TPE ;
- **46** versements de subventions prévention à des travailleurs indépendants ;
- entre 2019 et 2022, ce sont près de **38%** de dossiers supplémentaires instruits et une augmentation de 64% du nombre de versements effectués ;
- près de **240** injonctions notifiées aux entreprises ayant donné lieu au vote de quelques 80 cotisations supplémentaires ;
- **29** établissements ont bénéficié d'une ristourne trajet.

Partenariats



DRIEETS : la Cramif pilote 7 actions du PRST 2021-2025 sur l'évaluation des risques, la formation, la CLST, les risques chimiques, les chutes, les TMS, la prévention de la désinsertion professionnelle (PDP).

OPPBTP

OPPBTP : plusieurs réunions bilatérales de coordination concernant le partenariat sur l'animation commune du Club CSPS, la prévention des chutes sur les chantiers, les travaux du Grand Paris Express et la construction des ouvrages olympiques dans la perspective des JO 2024.

Comités techniques régionaux

Les partenaires sociaux ont poursuivi leurs travaux d'ingénierie et de déploiement de prévention sur 7 thèmes au bénéfice des salariés des 5 CTR régionaux.

Le département Reconnaissance c'est notamment le traitement de :



82 dossiers de fautes inexcusables

135 dossiers de reconnaissance de maladies professionnelles (MP) pour le compte des CPAM

Le département tarification



618 581 notifications de taux de cotisation

84 384 accidents du travail et trajets codifiés*

9 401 maladies professionnelles codifiées*

Par ailleurs, la direction de la tarification a testé et mis en place, en 2022, une nouvelle offre de service : **Comment faciliter les démarches des entreprises ?**

Le principe, dans le cadre de la campagne annuelle de révision du classement des codes risques, la direction de la tarification a expérimenté un questionnaire simplifié, plus fluide, ainsi que la possibilité offerte aux entreprises de choisir le canal pour le renvoyer :

- soit en scannant le QR code intégré au courrier d'accompagnement qui renvoie sur un questionnaire en ligne,
- soit en renvoyant par courriel le questionnaire papier complété.

Succès garanti ! **Plus de 30 % des entreprises** ont renvoyé leur questionnaire, ce qui place cette nouvelle méthode loin devant celle via laquelle les questionnaires sont traditionnellement envoyés, garantissant ainsi une attribution de code risque au plus proche de la réalité de l'activité des entreprises.

En répondant mieux aux besoins de simplicité et d'accompagnement en termes de relation client, tout le monde est « gagnant », les publics, mais aussi les agents qui ont noté une charge de travail moins importante.

Fort de ces résultats encourageants, la direction de la tarification a généralisé cette offre de service en 2023.

* La codification consiste, à partir des informations figurant sur les DAT/DMP, à coder les accidents du travail ou trajets reconnus avec au moins 4 jours d'arrêts prescrits, et toutes les maladies professionnelles reconnues.

À propos de la Cramif

La Cramif est un organisme de Sécurité sociale appartenant au réseau Assurance Maladie. Elle est au service des assurés, des entreprises, des professionnels de santé, des associations du secteur médico-social.

D'une part, la Caisse verse des prestations (pensions d'invalidité, allocations de cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante, prestations des fournisseurs de grand appareillage).

D'autre part, elle agit dans le domaine sanitaire et social et de l'autonomie. Son service social accompagne et soutient les publics fragilisés. Son centre médical Stalingrad propose des consultations spécialisées. Son école de service social forme et perfectionne des travailleurs sociaux. Son centre Escavie informe et conseille en matière de handicap.

Enfin, la Cramif gère les risques professionnels. Elle contribue à la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles et participe au processus de leur reconnaissance. Elle calcule et notifie aux entreprises leurs taux de cotisation.

Directeur de la publication

David Clair, Directeur général

Responsable de la publication

François Blanchard, Ingénieur conseil régional

Caisse régionale d'assurance maladie d'Île-de-France

Direction de la communication

17-19 avenue de Flandre 75019 Paris

Iconographie

INRS

Réalisation

Pôle graphique Cramif

Impression

Cramif

Pour en savoir plus, rendez-vous sur
cramif.fr

DRRP Synthèse Faits et chiffres 2022

Cramif – Direction de la communication – Juin 2023

Cramif – Direction de la communication – 22233 – DL 06/23 – © Cramif – © INRS



**l'Assurance
Maladie**

RISQUES PROFESSIONNELS

Agir ensemble, protéger chacun

Caisse régionale
Île-de-France